

ambages des écoles confessionnelles. Dans ces conjonctures délicates, le chef de l'opposition se montra toujours respectueux de nos traditions, et fut très sensible au mécontentement qu'il causait malgré lui à ses partisans catholiques. Seulement il regardait l'Acte de la Confédération comme une arche sainte à laquelle il ne faut jamais toucher. Le débat prit un ton élevé, et fut des plus intéressants. Il s'y passa un incident qui montre toute la largeur de vues du chef libéral - conservateur. M. Laurier, placé entre deux feux et ne sachant où il allait tomber, eut l'imprudence de remettre sur le tapis la question des écoles du Manitoba. M. Borden le rappela à la réalité en lui disant : « Mon très honorable ami a parlé de « l'attitude qu'il avait tenue dans le passé. Il a « fait allusion à ce propos à la discussion qui « s'était engagée sur la question des écoles du « Manitoba. Loin de moi le désir de renouveler « cette discussion en me plaçant à un point de « vue tout à fait opposé à celui où s'est placé « l'honorable premier-ministre. Je demanderai « à mon honorable ami si, réellement, aujourd'hui, il peut se glorifier lui-même de l'attitude « qu'il a prise sur cette question qui a tellement « troublé l'opinion publique il y a dix ans... « S'adressant aux populations des provinces anglaises, mon honorable ami se faisait le champion des droits dont chacune d'entre elles « devait jouir; dans la province de Québec, il « devenait le protecteur de la minorité, le pro-